



PLAN D'ACTION / Prévention du myriophylle à épis au Lac Sept-Îles

Mise en contexte : La Ville de Saint-Raymond, l'Association des propriétaires du lac Sept-Îles (APLSI) et l'organisme de bassin versant (OBV) - la CAPSA, ont convenu d'une entente de partenariat visant à prévenir l'introduction du myriophylle à épis au lac Sept-Îles. Entérinée officiellement le 4 mai 2019 à Saint-Raymond, cette entente tripartite prévoyait notamment la mise en place, par l'OBV - CAPSA, d'une table de concertation permettant de rassembler les différents intervenants pouvant être touchés ou interpellés par la problématique d'une possible introduction du Myriophylle à épis au lac Sept-Îles.

Coordonnée et animée par l'OBV - CAPSA, les participants de la table de concertation ont été à la fois de formés, informés et consultés afin de bien prendre connaissance de l'ensemble de la problématique des espèces exotiques envahissantes et du Myriophylle à épis. Un plan d'action a ensuite été élaboré en tenant compte des divers constats et enjeux mis en lumière par la CAPSA et les participants de la table, tout en y intégrant les résolutions et interventions déjà amorcées par l'entente tripartite «Ville de Saint-Raymond – APLSI – CAPSA».

Participants à la Table de concertation :

- **Bernard Perron** (Riverain insulaire du lac Sept-Îles – Île Desrochers)
- **Célia Solinas** (Directrice de l'urbanisme – Ville de Saint-Raymond)
- **Chantal Leblanc** (Chargée de projet, responsable des communications – CAPSA)
- **Charlotte Corriveau** (Agente de sensibilisation sur le myriophylle à épi – Employée de l'APLSI)
- **Héloïse Drouin** (Coordonnatrice à la gestion intégrée de l'eau – CAPSA)
- **Karine Goulet** (Riveraine du lac Sept-Îles – Propriétaire de wakeboat)
- **Marc Rondeau** (Association des Propriétaires du Lac Sept-Îles – APLSI)
- **Michèle Bolf** (Administratrice, copropriété du Condo Camping – Lac des Aulnaies)
- **Pierre Charbonneau** (Président de la copropriété du Condo Camping – Lac des Aulnaies)
- **René Dion** (Directeur des services techniques et forestiers – Station touristique Duchesnay (SEPAQ))
- **Sacha Orliange** (Directeur général – Dion Moto Inc.)

LE PLAN D'ACTION

Le présent **Plan d'action** est le résultat du travail de collaboration et de discussion tenu en 2019 par les participants de la Table de concertation . Colligé par l'OBV – CAPSA, les éléments du **Plan d'action** ont ensuite été validés par les membres du Comité-conjoint en environnement (Ville de Saint-Raymond / Association des propriétaires du lac Sept-Îles) qui en assureront la mise en œuvre.

Objectif du Plan d'action : Permettre aux partenaires impliqués d'assurer la réalisation et le suivi des actions à mettre en œuvre pour la prévention de l'introduction du Myriophylle à épis au Lac Sept-Îles.

Note: Le **Plan d'action** s'accompagne d'un annexe présentant le suivi des engagement et des attentes des partenaires (SENAT – annexe 1). Cet annexe permet de prendre en compte les éléments du plan d'action déjà prévus ou même déjà réalisés en raison de l'entente de partenariat Ville de Saint-Raymond – APLSI – CAPSA, ainsi que des engagements souhaités, identifiés par la Table de concertation.

Chantal Leblanc, chargée de projet
CAPSA
Février 2020



PLAN D'ACTION

VISION : « Un lac de villégiature exempt d'espèces exotiques envahissantes et plus spécifiquement le *Myriophylle à épis*, afin de protéger la santé du lac, les valeurs immobilières et les activités nautiques et ce, pour les générations présentes et futures ! »

COMMUNICATION, SENSIBILISATION ET SAVOIR

OBJECTIF GÉNÉRAL	OBJECTIFS SPÉCIFIQUES	ACTIONS	ÉCHÉANCIER	PARTENAIRES
1. Sensibiliser et informer les usagers	1.1 Sensibiliser et informer à la problématique du MàÉ	1. Réaliser une rencontre d'information générale pour l'ensemble des riverains du lac;	1. Mai 2019 + 2020	1. APLSI/CAPSA/Ville
		2. Réaliser une tournée générale de tous les riverains (rencontre porte-à-porte), permettant de remettre documents d'informations appropriés et faire compléter sondage concernant le MàÉ et la protection du lac ;	2. Été 2019	2. APLSI/CAPSA
		3. Installer autour du lac des panneaux d'information portant sur la problématique du MàÉ et des bonnes pratiques de prévention à adopter;	3. 2019 + 2020	3. APLSI/Ville
		4. Réaliser une rencontre générale d'information pour les propriétaires du Condo-camping et remettre documents d'informations appropriés;	4. Été 2019	4. APLSI/CAPSA/C-camping
		5. Rencontrer les propriétaires de la Plage Beau-soleil (Mme Allard et fils) et remettre documents d'informations appropriés;	5. 2019	5. APLSI/CAPSA/Plage Bo-Soleil
		6. Rencontrer tous les propriétaires de chalet locatifs présents autour du lac et leur remettre des outils de sensibilisation/information à l'intention de leur clientèle (dépliants et affiches);	6. Été 2019 + 2020	6. APLSI/CAPSA/Ville/Locateurs chalets
	1.2 Informer et promouvoir les bonnes pratiques à adopter pour la prévention du MàÉ	7. Rencontrer tous les concessionnaires à bateaux présents à Saint-Raymond et alentours et remettre outils de sensibilisation/information à l'intention des équipes de travail et clientèle (dépliants et affiches);	7. Été 2019	7. CAPSA/APLSI/Concession.
		8. Rencontrer et informer chaque propriétaires d'hydravion du lac Sept-Îles ;	8. Été 2019 + 2020	8. APLSI/CAPSA/Pr. hydravion
		9. Rencontrer chaque utilisateur de la descente à bateaux principale (Club nautique) et remettre documents d'informations appropriés;	9. 2020-2022	9. APLSI/Ville
		10. Poursuivre la sensibilisation en lien avec les bonnes pratiques environnementales à adopter, auprès des propriétaires riverains ;	10. En continu	10. APLSI/CAPSA/Ville
		11. Rappeler annuellement, à tous les usagers, l'importance d'inspecter et de nettoyer tout équipement en provenance d'un autre lac, par la production, distribution ou diffusion de matériel de sensibilisation (encarts, accroche-porte, publication FB, Alouette, etc.);	11. Été 2020	11. APLSI/CAPSA/Ville
		12. Transmettre un guide de prévention du MàÉ à tous les nouveaux arrivants au lac;	12. 2020 à 2022	12. APLSI
		13. Diffuser et faire connaître le Plan d'action à tous les usagers et partenaires;	13. 2020-2021	13. APLSI/Ville
2. Améliorer les connaissances	2.1 Améliorer les connaissances sur le MàÉ	1. S'informer auprès du gouvernement du Qc de la mise à jour des lacs affectés par le MàÉ et autres EEE au Québec;	1. 2019 à 2022	1. CAPSA
		2. Remettre la liste des lacs affectés par le MàÉ et autres EEE aux propriétaires d'hydravions (lacs du Québec, ailleurs au Canada et USA, si nécessaire);	2. 2019 à 2022	2. APLSI/CAPSA/Ville
		3. Distribuer la liste des plans d'eau affectés par le MàÉ et autres EEE au Québec, à tous les usagers;	3. 2019 à 2022	3. APLSI/CAPSA/Ville
	2.2 Faire connaître les plans d'eau déjà affectés	4. Offrir des ateliers de formation permettant aux usagers de reconnaître et détecter le MàÉ ;	4. 2019-2020	4. APLSI/CAPSA/Ville/Camp Portneuf/Autres
		5. Évaluer le niveau de vulnérabilité du lac Sept-Îles, des Aulnaies et aux Chiens, pour le MàÉ et autres EEE (degré de conditions propices aux développement des EEE);	5. 2019-2020	5. CAPSA
		6. Actualiser et diffuser les dernières connaissances et informations concernant le MàÉ;	6. 2019 à 2022	6. APLSI/CAPSA/Ville
		7. Intégrer aux différentes rencontres générales et individuelles, les informations permettant de mieux comprendre et reconnaître le MàÉ;	7. 2019 à 2022	7. APLSI/CAPSA/Ville

PLAN D'ACTION

VISION : « Un lac de villégiature exempt d'espèces exotiques envahissantes et plus spécifiquement le *Myriophylle à épis*, afin de protéger la santé du lac, les valeurs immobilières et les activités nautiques et ce, pour les générations présentes et futures ! »

PRÉVENTION

OBJECTIF GÉNÉRAL	OBJECTIFS SPÉCIFIQUES	ACTIONS	ÉCHÉANCIER	PARTENAIRES
3. Contrôler les vecteurs potentiels à l'introduction et à la propagation du M ^à É	<p>3.1 Contrôler l'accès aux visiteurs provenant d'autres plans d'eau</p> <p>3.2 Contrôler les accès au plan d'eau</p> <p>3.3 Assurer l'inspection et le nettoyage des embarcations, appareils et équipements en provenance d'autres plans d'eau</p>	<p>1. Dresser la liste des propriétaires d'hydravion présents au lac et/ou susceptibles d'utiliser le lac Sept-Îles lors d'envol;</p> <p>2. Mettre en place un comité de travail chargé d'évaluer les meilleurs moyens de contrôle des accès au lac et des visiteurs provenant de l'extérieur (ex. instauration d'un système de vignette pour embarcation);</p> <p>3. Dresser l'inventaire de tous les accès présents au lac (publics + privés);</p> <p>4. Mettre en place un mécanisme permettant d'informer efficacement tous les visiteurs occasionnels (locataires, amis et parents, pêcheurs provenant de l'extérieur, etc.) de l'importance de l'inspection et nettoyage des embarcations;</p> <p>5. Fournir à tous les usagers, les procédures de nettoyage adéquates selon différents types d'embarcations ou d'équipements ;</p> <p>6. Mettre en place un comité de travail chargé d'évaluer la faisabilité de l'implantation d'une station de lavage centralisée (ex. au Club nautique du lac Sept-Îles);</p>	<p>1. 2019-2020</p> <p>2. 2020-2021</p> <p>3. 2019-2020</p> <p>4. 2020-2021</p> <p>5. 2020</p> <p>6. 2020-2021</p>	<p>1. APLSI/Prop. Hydravion</p> <p>2. C.-Conjoint Env./CAPSA</p> <p>3. APLSI/Ville</p> <p>4. C.-Conjoint Env./SÉPAQ</p> <p>5. APLSI/CAPSA/Ville</p> <p>6. C.-Conjoint Env./CAPSA</p>
4. Assurer la détection précoce du M ^à É	<p>4.1 Organiser des activités de détection du M^àÉ</p> <p>4.2 Assurer la surveillance de l'environnement du lac</p>	<p>1. Former une équipe de volontaires aptes à effectuer la détection et la surveillance du M^àÉ et des autres PAEE sur l'ensemble du lac;</p> <p>2. Réaliser annuellement un activité de détection du M^àÉ et des autres PAEE pouvant être présents au lac;</p> <p>3. Réaliser une caractérisation complète des herbiers aquatiques du lac (cartographie des communautés de pl. aquati.)</p> <p>4. Établir et instaurer un mécanisme permanent et continu de détection et de surveillance du M^àÉ (et autres PAEE) au sein du lac et des riverains (activité générale de détection annuelle + détections aléatoires et sporadiques par volontaires identifiés + système de signalement des PAEE suspects);</p> <p>5. Donner aux résidents du lac un lien de référence ou coordonnée de contact officielle pour le signalement de plantes suspectes (qui contacter en cas de détection de plante suspecte devant la résidence);</p> <p>6. Établir et adopter un protocole d'intervention en cas de signalement du M^àÉ et diffuser celui-ci auprès des propriétaires riverains;</p>	<p>1. 2019</p> <p>2. 2019 à 2022</p> <p>3. 2020</p> <p>4. 2019 à 2022</p> <p>5. 2019 à 2022</p> <p>6. 2019 à 2022</p>	<p>1. APLSI/CAPSA</p> <p>2. APLSI/CAPSA</p> <p>3. CAPSA</p> <p>4. APLSI/CAPSA/Ville</p> <p>5. APLSI/CAPSA/Ville</p> <p>6. APLSI/CAPSA/Ville</p>

PLAN D'ACTION

VISION : « Un lac de villégiature exempt d'espèces exotiques envahissantes et plus spécifiquement le *Myriophylle à épis*, afin de protéger la santé du lac, les valeurs immobilières et les activités nautiques et ce, pour les générations présentes et futures ! »

GOUVERNANCE ET PARTICIPATION CITOYENNE

OBJECTIF GÉNÉRAL	OBJECTIFS SPÉCIFIQUES	ACTIONS	ÉCHÉANCIER	PARTENAIRES
5. Mobiliser les différents partenaires	5.1 Assurer la concertation entre les différents partenaires 5.2 Mobiliser les partenaires et usagers du lac dans la prévention et la détection du MâÉ 5.3 Assurer la mise en œuvre du Plan d'action concerté	1. Mettre en place une table de concertation sur la prévention du MâÉ, incluant les représentants de tous les types d'usagers et partenaires du lac Sept-Îles;	1. 2019	1. CAPSA/APLSI/Autres
		2. Mettre en place et entretenir une brigade de bénévoles volontaire à procéder à la détection du MâÉ et des autres PAEE sur l'ensemble du lac;	2. 2019 à 2022	2. APLSI
		3. Impliquer la Ville de Saint-Raymond dans la sensibilisation des usagers à la prévention des EEE au lac Sept-Îles;	3. 2019-2020-2021	3. Ville
		4. Impliquer les concessionnaires à bateau dans la mise en place de pratiques préventives envers l'introduction du MâÉ et autres EEE au lac Sept-Îles;	4. 2019-2020	4. APLSI/CAPSA/Concessionnaires
		5. Impliquer les propriétaires d'hydravion dans la mise en place de pratiques préventives envers l'introduction du MâÉ et autres EEE au lac Sept-Îles;	5. 2019-2020	5. CAPSA/Ville/Hydrav.
		6. Assurer la communication entre les prop. d'hydravion et la population riveraine afin de permettre le partage des préoccupations respectives (ex. Organiser rencontre citoyenne, favoriser présence des prop. Hydravion à AGA de APLSI, etc.);	6. 2020-2021	6. APLSI/CAPSA/Ville/Hydrav.
		7. Impliquer les propriétaires de chalets locatifs (et autres types d'hébergement), dans la mise en place de pratiques préventives auprès de leur clientèle (ex. Prévoir clause particulière à même les contrats de locations avec clients);	7. 2020 à 2022	7. APLSI/CAPSA/Ville
		8. Mobiliser la population riveraine à procéder à la détection systématique de leur portion de littoral et à effectuer signalement de toutes plantes suspectes	8. 2020 à 2022	8. APLSI/CAPSA/Ville
		9. Mandater un groupe ou entité morale compétente pour veiller à la mise en œuvre du plan d'action;	9. 2020 à 2022	9. C.-Conjoint Env.
6. Intégrer de nouvelles pratiques	6.1 Faire adopter de nouvelles pratiques	1. Élaborer et mettre en place un code d'éthique (ou guide de bonnes pratiques) visant la prévention contre l'introduction du MâÉ et autres EEE au lac Sept-Îles, à l'intention des différents types d'usagers et en faire la promotion;	1. 2020-2021	1. APLSI/Ville
	6.2 Faire adopter de nouvelles politiques et/ou réglementations	2. Mettre en place une politique et/ou réglementation assurant l'authentification des embarcations (provenance, nettoyage, etc.);	2. 2020-2021	2. C.-Conjoint Env.

LISTE DES ACRONYMES

APLSI : Association des propriétaires du lac Sept-Îles
CAPSA : Organisme de bassin versant des rivières Ste-Anne, Portneuf et secteur La Chevrotière
EEE : Espèces exotiques envahissantes
MâÉ : Myriophylle à épis

OBV : Organisme de bassin versant
PAEE : Plantes aquatiques exotiques envahissantes
SÉPAQ : Société des établissements de Pleine air du Québec
Ville : Ville de Saint-Raymond

